

PROCESSUS DE RÉFORME DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Les partenaires sociaux unis réclament que l'exécutif clarifie sa démarche

Comme annoncé dans le calendrier, le projet de refonte du système de Santé au travail, initié par les conclusions de la mission dite « Lecocq », est en discussion au Conseil d'Orientation des Conditions de Travail. À l'heure où s'écrivent ces lignes, les partenaires sociaux n'ont cependant pas encore rendu leur copie, craignant que l'exécutif ne tienne pas compte de leurs travaux.

Le 12 mars dernier, le Gouvernement proposait aux organisations d'employeurs et de salariés de mener une réflexion partagée dans le cadre du Groupe Permanent d'Orientation (GPO) du Coct sur la Santé au travail et l'organisation du système de prévention des risques professionnels. Les partenaires sociaux se sont vus laisser définir leurs modalités de travail, avec notamment la possibilité de recourir à une mission d'appui composée d'experts, mais leurs propositions d'experts sont demeurées sans suite.

En parallèle de cette concertation, toujours en cours, l'exécutif a cependant nommé un comité de trois experts – MM. Hervé Lanouzière, Stéphane Seiller et Christian Expert – chargés de cette mission d'appui, ce sans information préalable du Coct. Si le GPO dit y avoir reconnu certains éléments de la mission initiale, il regrette d'y avoir découvert cette composition différente et un cahier des charges nouveau, présentant « des orientations très directives visant, notamment à la mise en œuvre d'un scénario cible déjà pré-arbitré ».

Ce travail est ainsi perçu par le GPO du Coct comme une « mission d'appui à l'administration pour rédiger, dans les prochains mois, un projet de loi à partir d'objectifs d'ores et déjà fixés, et non plus comme une mission d'appui aux partenaires sociaux. »

Les partenaires sociaux ont donc rédigé un courrier à la ministre du Travail, Mme Pénicaud, réaffirmant leur conviction que la prévention

primaire « doit prendre toute sa place dans un dispositif renouvelé de prévention des risques professionnels », rappelant leur implication dans ce cadre et souhaitant que le chantier entrepris sur la Santé au travail puisse se poursuivre sereinement dans l'intérêt des employeurs et des salariés. Cela supposant « le rétablissement d'une relation de confiance », le GPO du Coct demande donc explicitement au Gouvernement un engagement que les résultats de [ses] travaux seront respectés et de bien vouloir « clarifier la fonction de cette mission d'experts ».

La lettre, signée par l'ensemble des organisations patronales et syndicales, a été émise le 23 mai dernier. Depuis, les trois experts de la mission d'appui se sont présentés au Coct, mais leur intervention, finalement limitée à l'expression de M. Lanouzière, n'a donné qu'un aperçu très mince de l'avancement de leurs travaux, et n'a pas su, a priori, dissiper les doutes sur l'orientation de leur action.

Le 12 juillet, le Directeur de cabinet de la ministre du Travail participera à la dernière réunion de « pré-concertation » du GPO du Coct et prendra connaissance des positions à ce stade.

Le Gouvernement doit ensuite décider des suites. Selon leur volonté de négociation ou de concertation, les partenaires sociaux pourraient être amenés à approfondir. L'intérêt porté sur le fond de l'activité des SSTI (cahier des charges – certification) pourrait être l'un des points importants d'approfondissement. ■

